Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 26 Octobre 1892. No. 3.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

UN COUP DE FUSIL

N'oubliez jamais, lorsque vous avez un fusil chargé dans les mains, que vous portez la foudre. Si, sur le canon du fusil des jeunes chasseurs, on devait graver ces mots: " ne vous pressez pas," sur la poignée de l'arme on ferait bien d'écrire en caractères majuscules le mot " prudence."

Jamais, au grand jamais, on ne répétera assez ce mot, et je ne parle pas seulement pour les jeunes chasseurs, je parle pour la généralité de ceux qui manient le fusil. Pour croire au danger, faut-il avoir vu un ami tomber foudroyé en pleine chasse? Faut-il, pour songer à prendre les plus vulgaires précautions, avoir blessé ou tué quelqu'un?

Voici un lugubre épisode authentique:

La saison de la chasse était avancé, on était en novembre, Dans un petit castel situé en Bretagne se trouvait encore joyeuse compagnie. Le second ban des chasseurs invités était encore presque au complet. Il était si difficile, une fois entré au castel de X..., d'en sortir; la contrée était fort giboyeuse, les hôtes charmants, et l'on y vivait en aimable compagnie! Souvent même un bon chasseur se trouvait hésitant entre l'appat d'une bonne chasse et le désir, bien pardonnable, n'est-ce pas, de demeurer en société avec d'aimables femmes qui rendaient le retour au logis si plein de charmes. Chaque année, on citait quelque Nemrod rustique adouci, poli et conquis par les lutins qui peuplaient l'hospitalier château.

Quelques-uns de ces Hercules avaient trouvé des Omphales; et l'un d'eux, fort habile à bouler un lièvre, en était arrivé, assure-t-on, à faire passablement de la tapisserie. Point n'est donc besoin d'insister davantage. Le castel de X... avait tant d'attrait qu'on y eût volontiers établi sa tente pour une année entière.

Il y a une fin pour tout, surtout pour les bonnes choses. Le froid, cette année-là, était assez vif et avait commencé de bonne heure. Les collines et la plaine se trouvaient un peu dégarnies de gibier. On avait tout guerroyé! Cependant le castel de X... était si bien situé, si bien entouré que le chasseur, quand même, eût trouvé à tirer jusqu'au dernier jour. Dans un bois proche du logis étaient les lapins, les palombes; dans les genêts, on rencontrait toujours quelques lièvres; enfin, à trois cents pas de l'autre côté de la montagne, se trouvait une petite rivière où plongeons, sarcelles, poules d'eau, perdrix, fournissaient un menu fretin d'arrière saison fort agréable.

Cette dernière chasse avait été réservée pour la fin. Plusieurs avaient plié bagage et on devait la faire en petit comité. Quand nous disons en petit comité, nous voulons dire, qu'au lieu de quinze hôtes au château, on n'en comptait que cinq ou six.

Dans ce nombre était l'intrépide D... Il serait bien resté un jour de plus pour la chasse aux perdrix; mais on pensait communément au château que quand bien même cette chasse n'eût lieu, il fût resté tout de même. Blanche-Marie-Laurence de S..., avec ses dix-huit ans, ses grands yeux noirs et son teint de lys aurait peut-être bien pu expliquer cette persistance de D...

Dans les dernières chasses au bois, le pauvre D..., si bon tireur, avait parfois étonné ses amis par une maladresse inaccoutumée. Une fois même, on l'avait surpris visant une bécasse sans que son fusil fût armé. Il était distrait, lui, le bon chasseur.

Enfin, la chasse aux perdrix avait été résolue. Cette chasse devait être la dernière. La veille au soir, on causait autour de la grande cheminée, où un fagot entier jetait ses belles flammes claires. On causait du départ et des bonnes journées envolées. Nous étions tous gais, mais notre gaieté était celle d'automne. On se reverrait à Paris ou dans les stations hivernales, mais, en fin de compte, il fallait se séparer.

Moi, dit l'aimable châtelaine, Mme de S..., je suis heureuse, et je remercie Dieu d'une chose: c'est que nous n'ayons eu à déplorer aucun accident! Dois-je vous l'avouer? les premiers jours de chasse, je ne vis point, et j'ai toujours une frayeur extrême d'en voir revenir un soit la jambe, soit le bras cassé. Peu à peu, je fais comme le conscrit, je m'aguerris et j'y pense moins; toutefois à chaque nouvelle ouverture, je redeviens conscrit. Pour cette fois, je remercie Dieu de tout mon cœur!

—Madame, répondit un vieux routier, pourquoi avez-vous parlé ainsi ce soir, ne chassons-nous pas demain? Il y a un proverbe qui dit: il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué!

—Bah! ce que j'en dis, c'est pour rire!

—Ce bon X... a toujours des idées noires, objecta M. de S...

Cependant, cette réflexion, jetée comme en passant, fit froid au cœur de plusieurs.

—Si cependant! hasarda Mme de S...

La jolie Blanche-Marie-Laurence de S... regarda tout particulièrement D...

Celui-ci s'approcha d'elle et lui dit:

—N'y a-t-il pas un Dieu?

Il n'acheva point. Mme de S.. s'étant levée, lui prit le bras et l'emmena dans un petit coin du salon.

—Vous l'aimez bien, n'est-ce pas? Pauvre cher trésor, elle est si bonne!

—Quelle idée ai-je eue, ce soir? Je voudrais que la journée de demain fût passée!

On se remit à causer jusqu'au coucher. Le lendemain, dès la première heure, les chasseurs étaient prêts. Au moment de partir, Mme de S... entra. Elle était assez pâle, on eût dit qu'elle n'avait pas dormi la nuit complète.

—Tenez-vous beaucoup à chasser? dit-elle.

Personne ne répondit. M. de S... entrait en ce moment.

—Et pourquoi pas, ma chère amie? Et puis vois, ces messieurs sont prêts. Est-ce la folle sortie de ce cher X... qui t'assombrit? Les meilleurs viveurs lancent parfois des réflexions qu'ils regardent comme philosophiques!

Et il embrassa sa femme au front.

—Enfant! ajouta-t-il.

On descendit au chenil pour prendre les chiens. Mme de S... accompagnait les chasseurs, son regard semblait les compter.

Enfin, on allait partir, quand apparut, encapuchonnée dans une pelisse garnie de chinchilla, Blanche-Marie... Qu'elle était aimable ainsi! Une boucle de ses beaux cheveux noirs, encore humides de la moiteur du sommeil, ombrait sa joue, et fouettée par le vent frais, se déroulait sur la mante. Ses grands yeux si luxueusement frangés souriaient comme le ciel bleu.

Les chasseurs retardèrent leur départ, les uns pour la saluer, l'un pour la contempler. Elle s'appuyait sur le bras de sa mère.

—Ça, dit-elle d'un ton mutin, ne soyez pas trop longtemps.

—Non, ma petite reine, répondit son père, tu le veux, ta volonté est un ordre.

—Par où reviendrez-vous, ajouta-t-elle, en regardant D...?

—Le long de la rive, répondit son père en l'embrassant, et à onze heures nous serons ici.

—J'irai au-devant de vous, répliqua-t-elle.

Les chasseurs partirent. Les deux femmes les regardaient s'éloigner. On avait descendu la colline; arrivé en bas, D... se retourna, un petit voile blanc s'agitait en signe de revoir.

La chasse fut bonne le gibier avait donné. On allait rentrer, tout joyeux, quand au détour de la montagne qui formait comme une falaise, à vingt pas d'un bouquet de saules, D... fit lever deux perdrix. Il était seul en ce moment. Mettre en joue, faire feu ne fut que l'affaire d'un moment. L'oiseau tomba, la détonation avait empêché le chasseur d'entendre un léger cri. Il courut ramasser son gibier, mais il entendit un gémissement derrière les saules.

Le fusil à la main, il s'élance, saute un fossé et trouve une jeune fille à terre. C'était Blanche-Marie-Laurence, qui était venue à leur rencontre et que les plombs avaient frappée au flanc. Elle leva ses beaux yeux et lui dit:

—Ma pauvre mère avait raison!

Elle s'évanouit. D... la prit dans ses bras, appelant au secours. M. de S... arriva le premier. On transporta la chère enfant au château. Heureusement la blessure n'était pas mortelle. En voyant sa fille, Mme de S... faillit devenir folle.

—Où est-il? dit-elle.

Lorsque Blanche ouvrit les yeux, D... avait disparu. On se mit à sa recherche, on le trouva sur la montagne. Après avoir relevé celle qu'il aimait, il avait jeté son fusil dans la rivière et il était sur l'extrême bord de la falaise pour se précipiter lorsqu'on l'arrêta.

Maintenu à grand'peine par ses amis, on le ramena devant le château, mais il ne voulait pas y entrer. On le transporta chez des paysans. Là, atteint d'une fièvre typhoïde, il lutta entre la vie et la mort pendant quarante jours Enfin le délire cessa, on le dit hors de danger.

Un soir, il sentit une petite main blanche qui serrait sa main amaigrie. C'était Blanche-Marie de S...; elle était assise à son chevet, bien pâle encore, mais sauvée. Sa mère était à ses côtés.

D... se leva sur son séant et voulut fuir.

—C'est Blanche, dit au malade Mme de S... Celui-ci regarda vaguement celle qu'il avait tant aimée:

—Blanche! balbutia-t-il, celle que...

Il n'acheva pas et se cacha la tête dans les draps. La rechute fut terrible! Enfin, deux mois plus tard par une froide nuit d'hiver, les chiens de garde du castel remplirent l'air de hurlements: le gardien se leva et vit sur la terrasse comme un fantôme qui passait et repassait devant la façade du château: le fantôme s'approcha d'une petite fenêtre et appela à voix basse: Blanche! La fenêtre ne s'ouvrit point, il n'y avait plus personne au château! Le garde reconnut D... Il était fou!

Marie-Blanche-Laurence de S... ne va plus dans le monde. Jamais elle ne se mariera; accompagnée de sa mère, elle se rend à Redon pour voir le pauvre infortuné qui s'entretient avec elle-même de Marie-Blanche...

—Je vous aime bien, lui dit-il quelquefois, car vous ressemblez tant à ma Blanche...

Marie-Blanche espère toujours que la raison lui reviendra! Je n'ai pas besoin de vous dire qu'on ne chasse plus au castel de X...

Ne riez jamais quand vos mères, vos femmes et vos sœurs éprouvent un frisson d'angoisse lorsqu'elle vous voient partir en chasse...

DIX SOUS

I

Quand Hector Merlot fut dans la rue, il tira sa montre. Il allait être minuit. Il eut un mouvement de mauvaise humeur en songeant qu'il avait dû revenir au journal pour corriger les épreuves de son article. Quelques jours auparavant, une énorme faute typographique avait enlevé tout le sel d'une phrase à effet, tourmentée, ajournée, perfide et coquette, sur laquelle il comptait absolument. La distraction d'un ouvrier avait réduit à néant tout l'esprit dépensé en pure perte. Depuis, chaque soir, il venait donner le bon à tirer, après une consciencieuse revue des épreuves fraîches venues.

—C'est égal, c'est joliment bête! pensa-t-il.

Un vent froid, précurseur des froidures de l'hiver tout proches, soufflait à petits coups.

Hector monta lentement la rue Montmartre.

Avant de rentrer, il lui prit la fantaisie de boire quelque chose, n'importe quoi — pour tuer le temps avant de s'enfermer dans son triste appartement désert de célibataire.

Il s'assit près de la porte d'un marchand de vin, le seul qui n'eût pas encore remisé ses tables de "terrasse."

A petits coups il sirotait un punch servi à sa demande. Mélancolique, il regardait passer les attardés, tout le public spécial de Paris après minuit. Mais ce spectacle trop connu ne tarda pas à le lasser. Jetant une pièce de dix sous sur le marbre de la table, il allait se lever, quand, sorti de l'ombre projetée par la boutique où un à un s'éteignaient les becs de gaz, un bras s'allongea vers la table et la blancheur d'une main se détacha sur le blanc mat du marbre.

La petite pièce avait disparue.

Hector en tira une seconde de son porte-monnaie, la jeta sur la soucoupe et rapidement se mit à suivre le voleur dont la silhouette décroissait au loin.

II

Le voleur avait-il la sensation qu'il était suivi?

Il faisait vingt détours, telle une bête chassée, perdant la tête, revenant sur ses pas, sans nul souci de l'invraisemblance du chemin parcouru.

Cette poursuite amusait Hector par l'intérêt, bien qu'accidentel, qu'elle mettait dans l'ennui qui le rongeait. Puis, son flair de Parisien lui faisait pressentir en ce voleur à la fois audacieux et maladroit — l'incohérence de sa fuite le révélait tel—un type curieux, pas banal. Mais il détalait rapidement, et à l'essoufflement qui commençait à l'empoigner, Hector sentit qu'il ne pourrait forcer le fuyard jusqu'à sa retraite dernière. Il fallait agir de ruse. Il coupa droit, fournit un temps de galop dans une rue latérale, et, caché derrière un bec de gaz, il attendit.

Le journaliste avait bien manœuvré; à cinquante pas, la silhouette de l'inconnu se détachait trébuchante.

Au moment où il frôlait le bec de gaz, Hector lui barra le passage et d'une voix brève lui dit:

—Rendez-moi mes dix sous!

Arrêté net, le malheureux resta un instant immobile, hébété. Hector put alors contempler à son aise le visage le plus douloureux qu'il eût encore vu. Une face décharnée, amaigrie encore par la barbe inculte qui, prolongeant le visage, lui donnait une invraisemblable longueur, des épaules trouant l'étoffe d'un misérable paletot noir, et, dans l'attitude du corps, cet air de misère profonde si bien nommé par le peuple "*air de noyé.*"

Hector se sentit soudain au cœur le coup si spécial d'une mauvaise action commise.

Tant de détresse était accusée par les tristes regards de ce pauvre hère, qui machinalement lui tendait la pièce blanche soustraite évidemment en un coup de folie désespérée!

Bouleversé, le journaliste reprit la pièce de monnaie, puis, vivement, il mit dans la main du pauvre diable son porte-monnaie et s'enfuit.

III

Bien des aventures et des chagrins mêlés de rares joies ont effacé de la mémoire d'Hector le souvenir de cette soirée. Dix années de luttes et de travail ont acquis au journaliste une situation prépondérante dans la grande presse. Critique d'art redouté pour la verdeur de ses appréciations, écouté parce qu'il est sincère et compétent, ses arrêts sont attendus avec impatience par le public. Mais la célébrité, l'aisance qu'elle a amenée avec elle n'ont pas dissipé la mélancolie des premières années de début. Hector s'ennuie. Le travail acharné réclamé par sa collaboration à plusieurs revues d'art et à deux grands journaux du matin lui donne seul de profondes satisfactions. Il a vu de trop près l'écœurante commédie humaine. Le spectacle ne vaut guère pour qui vit dans la coulisse.

Cependant, ce jour de mai, il était tout joyeux en entrant au restaurant Ledoyen. C'était le matin de l'ouverture du Salon de peinture et de sculpture. La foule avait envahi le restaurant à la mode: peintres et sculpteurs journalistes et mondains, désœuvrés frottés d'art, usant leur lassitudes de blessés à de quintessenciées discussions sur les toiles vues dans la matinée.

L'entrée d'Hector fit sensation: de nombreuses mains se tendirent vers lui.

Distraitement, bien qu'avec l'aisance cordiale d'un habitué des réunions mondaines, il serra les doigts vers lui tendus et s'assit à une petite table—où sa place était réservée; attablés, Paul Nielssey, le jeune peintre de marine, et Charles Zirtins, l'aquafortiste, n'attendaient plus qu'Hector pour faire servir.

Avec eux le journaliste perdait un peu de sa tristesse; il connaissait leur amour absolu de l'Art, indifférent aux calculs de réclame ou d'argent.

Son air joyeux n'échappait pas à ses amis.

—Bravo, Hector! vous êtes gai, ce matin! dit Paul Nielssay en serrant longuement la main du journaliste.

—Oui, mes chers amis, je suis heureux, car je viens de voir une belle chose, propre à consoler de toutes les banalités peintes ou modelées que je suis forcé par métier de contempler, d'analyser, de détailler pendant les huit premiers jours de ce mois du renouveau. Oh! la peinture grimaçante de mille portraits prétentieux ou bizarres, et la pierre gâchée à d'informes reproductions sans grandeur ni beauté! Aussi, quand subitement apparait une œuvre d'art d'une absolue et décisive beauté, elle éclate superbe au milieu des médiocrités qu'elle refoule et annéantit. J'ai éprouvé ce matin cette divine impression, supérieure à tout ce que les sens de l'homme peuvent lui communiquer de plaisir; j'ai contemplé une véritable œuvre inspiré.

Les amis du journaliste écoutaient Hector, charmés; les tablées voisines s'étaient tues, attentives, et la parole soudain élevée de ton du critique d'art éclatait ardente, enthousiasmée.

—Cette année, les jolies choses ne manquent pas au Salon. Il en est même de fort belles. Mais il est une œuvre sublime telle qu'on en voit une tous les deux ans seulement: c'est l'*Epave* de Jean Munier.

Au nom du sculpteur qui venait de se révéler maitre, un murmure approbateur courut de table en table. Quelques mains gantées applaudirent discrètement. Peu à peu, les conversations montèrent en brouhahas élégants et coupés du rire clair, un peu forcé parfois, d'une jolie femme.

Hector mangeait de bon appétit, riait, tout à fait de bonne humeur.

Au dessert, Charles Zirtins quitta un instant ses deux amis. Quand il revint vers eux, il était accompagné d'un grand jeune homme d'une trentaine d'années, bien pris dans sa haute taille, élégamment mis sans recherche exagérée. Ses yeux bruns profondément enfoncés sous les arcades sourcilières respiraient l'énergie tempérée par une bonté teintée de mélancolie. Ce matin-là, le bonheur illuminait sa maigre figure: la célébrité lui apparaissait, la gloire le touchait de son aile.

—Mon cher Hector, lui dit Charles Zirtins, j'ai l'honneur de vous présenter mon ami, le sculpteur Jean Munier.

Le journaliste se leva vivement et serra avec cordialité les mains de l'artiste.

L'*Epave*, monsieur, m'a donné une des plus profondes impressions d'art que j'aie encore ressenties; je vous en remercie de toute mon âme.

L'éloge du critique éclaira d'un bon sourire la face grave du sculpteur; sur l'invitation d'Hector, il prit place à la petite table où le café fumait dans de petites tasses.

IV

Pendant la conversation, Hector regarda Jean. De vagues souvenirs chantaient dans sa mémoire si encombrée par des visages nouveaux chaque jour présentés. Oui, certainement, il avait — mais dans quelles circonstances?—déjà vu cette face maigre, affinée!

Il interrogeait ses souvenirs éloignés, passait en revue les connaissances faites dans les ateliers, dans les cercles; mais sa mémoire infidèle n'avait rien gardé des circonstances de leurs précédentes rencontres.

Las de chercher en vain, il abandonna cette poursuite inutile de souvenirs disparus et prit une part active à la discussion d'art engagée par ses convives.

Peu à peu, les tables voisines s'étaient dégarnies. Hector appela le garçon, solda l'addition. Sur un geste du journaliste, le garçon ramassa la monnaie qu'il avait rendue sur les deux louis donnés par Hector et remercia.

Il avait fait quelques pas pour s'éloigner quand le journaliste

s'aperçut qu'il avait oublié sur la table une petite pièce blanche ; vivement il rappela le garçon et d'une voix brève lui dit :

—Gardez aussi ces dix sous !

Brusquement, Jean Munier s'était retourné. Sa face soudain pâlie fixait ses grands yeux sur Hector, qui reconnut en un éclair de ressouvenir la face douloureuse entrevue un soir de novembre, sous un reverbère, dix ans auparavant. Il sourit doucement au sculpteur, qui lui serra la main en une étreinte où il mit son âme reconnaissante.

V

Hector et Jean furent à partir de cette journée unis par la plus solide amitié.

Le sculpteur dit à quel degré de misère il était tombé quand la charité intelligente d'Hector lui avait sauvé la vie, ainsi qu'à sa sœur, maintenant adorable jeune fille de vingt ans, qui mettait dans le logis de l'artiste de la gaieté et du bonheur.

Hector venait chaque jour à l'atelier où il passait de longues heures. Et, ces jours derniers, chacun a pu lire dans les journaux du matin cette petite nouvelle en première page :

"On annonce le prochain mariage de notre éminent confrère Hector Merlot avec Mademoiselle Jeanne Munier, sœur de Jean Munier, le sculpteur célèbre de l'*Epave*."

A. ROGUENANT.



Mercredi, 26 Octobre 1892

QUESTIONS BRULANTES

Lors de la nomination des candidats dans le comté d'Hochelaga, vendredi dernier, l'hon. M. Chapleau a déclaré que la question à l'ordre du jour de la politique fédérale est la question des écoles de Manitoba ; que si le gouvernement refusait d'accorder une loi de redressement, ce serait une violation du pacte fédéral et que toute cette question de la Confédération serait à refaire.

La *Tribune* commentant ces paroles ajoute : "En d'autres termes il faut permettre à l'Eglise de dicter au parlement le cours qu'il doit suivre ou la Confédération doit en revenir à ces fragments primitifs." Elle dit encore qu'il n'y a pas eu de violation du pacte fédéral qu'ainsi l'a déclaré le plus haut tribunal du pays, etc, etc., et elle va même jusqu'à parler de guerre civile.

D'abord, que la *Tribune* ne se fasse pas illusion : l'Eglise catholique qui n'est pas seulement la hiérarchie, mais tous les catholiques, est un corps assez respectable dans la Puissance par le nombre, sans parler d'autres choses, pour que l'on respecte au moins ses droits. Car n'en déplaise au Conseil Privé, droits il y a, cela a été, et sera encore démontré, pour que dans cette Confédération qu'elle a contribué à édifier elle ne soit pas traitée en paria par les sectes qui peuvent se liguer contre elle pour devenir le nombre et proclamer le grand principe de la majorité.

Cette Confédération est un pacte ; si la majorité enfreint ses pouvoirs, est-ce que la minorité n'aurait pas le droit de se plaindre ? si l'injustice va trop loin elle a même le droit de demander l'annulation du pacte, qui ne la lie plus du moment qu'une partie ne le suit plus.

Nous ne croyons pas que l'on en arrive là ; mais le cas échéant nous croyons que les rodomonts du calibre de la *Tribune* y regarderaient à deux fois avant de mettre flamberge au vent. Des catholiques, il n'y en a pas seulement à Québec et à Manitoba, comptez-les à Ontario, dans la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick et faites votre déclaration de guerre.

La *Tribune* a bien mauvaise grâce de venir essayer de nous faire rétrograder avec cet épouvantail de la guerre civile. Personne ne la veut, personne n'en parle, ce n'est qu'un nouveau moyen de soulever le fanatisme protestant. c'est là le son du muezzin du grand prophète appelant les fidèles protestants à la guerre sainte, mais n'ayons crainte !

Pour notre part, la déclaration de l'honorable M. Chapleau nous réjouit ; elle nous prouve que l'on est décidé de pousser cette question, de la faire décider par le parlement. C'est là ce qui effraie la *Tribune* et les siens—de là ses cris. Tous les protestants ne jugent pas comme elle, heureusement, et elle a peur.

Une chose qui nous surprend, c'est d'entendre la *Tribune* prêcher le respect de la chose jugée, elle qui endossait les déclarations de Jos. Martin, lorsqu'il disait devoir passer outre toutes les décisions, si elles lui étaient défavorables.

Puis à propos des terres d'écoles, on ne doit pas crier au scandale à l'avance. Elles ont été réservées pour des fins d'éducation, pour les catholiques comme pour les protestants. Où serait l'injustice si nous avions notre part pour faire instruire nos enfants ? Mais non, il n'y faut pas songer. Ce serait injuste, par ce que les sectaires de la loi Martin n'auraient pas la faculté d'en disposer à leur gré et d'enlever à ces catholiques la proportion qui leur en revient en justice. Nous vivons dans un pays libre !

Plusieurs journaux de l'est ont dit que Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Saint Boniface était en désaccord avec M. LaRivière sur le choix du successeur du regretté M. Girard au sénat.

Il est de notoriété publique ici, répéterons nous avec le *Free Press* que Sa Grandeur et M. LaRivière ont tous deux recommandé la nomination de M. T. A. Bernier.

ASSISES CRIMINELLES

Le terme d'automne des assises criminelles du district judiciaire de l'Est s'est ouvert hier à midi sous la présidence de son honneur le juge Dubuc. M. John Sutherland a été élu président du grand jury.

Voici la charge de l'honorable juge Dubuc :—

M. le Président et Messieurs du Grand Jury,

J'ai la satisfaction de vous annoncer que l'écrou n'est pas très chargé. A l'exception d'une cause un peu grave, il ne contient que quelques accusations de moindre importance.

Vos principaux devoirs sont assez clairement définis dans la formule du serment que vous venez de prêter. Vous devez apporter, dans l examen des accusations qui vous seront soumises, cet esprit de calme, de droiture et d'impartialité qui doit invariablement prévaloir dans tout acte ou procédé concernant l'administration de la justice. Vous devez voir à ce qu'aucune personne ne soit poursuivie et mise en accusation par malice, vengeance, crainte, faveur, ou espoir de récompense, ou ne soit exempte de poursuite pour de semblables motifs. Chaque cause qui vous sera soumise doit être traitée suivant son propre mérite, sans aucune considération extérieure. Vos délibérations doivent être tenues secrètes, et le fait de divulguer au dehors ce qui se passe dans la salle du Grand Jury serait une grave violation du serment solennel que vous avez prêté à l'ouverture de la cour.

Comme vous n'entendrez que les témoins à charge, vous devrez bien considérer la preuve mise devant vous par la Couronne, et avant de rapporter un acte d'accusation comme fondé, vous devrez exiger que l'offense soit prouvée d'une manière satisfaisante. Il faudra l'assentiment non-seulement de la majorité, mais d'au moins douze d'entre vous pour rapporter un acte d'accusation comme fondé.

La cause la plus sérieuse que vous aurez à examiner est l'accusation de blessure infligée avec intention d'homicide, ou avec intention de mutiler, défigurer, estropier ou causer quelque lésion corporelle grave. D'après la preuve, il paraîtrait que des difficultés se seraient élevées entre le plaignant et le prisonnier, et des paroles insultantes auraient été échangées entre eux, et qu'alors le prisonnier aurait saisi un fusil et aurait tiré sur le plaignant, qui aurait été atteint et blessé. C'est toujours une offense grave de décharger ainsi un fusil ou une arme à feu quelconque sur une autre personne, avec le risque de conséquences assez souvent fatales. Dans tous les cas, vous aurez à écouter les témoins et à vous guider sur la preuve.

Il y a trois ou quatre cas de larcins dont vous devrez vous enquérir. Le larcin est le fait de prendre féloniensement et d'emporter la propriété d'autrui, sans son consentement et contre sa volonté. Cette définition est suffisamment explicite, et ne requiert guère d'explication. Dans deux des cas en question, les articles volés se trouvaient sous saisie judiciaire. Les effets saisis légalement sont réfutés en la possession du shérif ou autre officier qui a pratiqué la saisie, et sont considérés *in custodiâ legis*, sous la garde de la loi. Si ces effets sont illégalement enlevés de la possession de l'officier judiciaire, même par celui qui en était le propriétaire lors de la saisie, la loi déclare que cet enlèvement illégal est un vol, et le traite comme tel.

Vous aurez à examiner un cas dans lequel le prévenu est accusé de s'être illégalement et de propos délibéré opposé à un bailli ou shérif dans l'exercice de ses fonctions, et faisant une saisie en vertu d'un bref d'exécution dont il était chargé. Chacun est tenu de se soumettre à la loi, et il doit être bien compris que quiconque oppose et tente d'empêcher l'exécution d'un mandat judiciaire par un officier qui en est dûment chargé, commet un acte illégal et est passible d'être poursuivi criminellement. Si quelqu'un se croit lésé par l'exécution d'un mandat de ce genre, il doit chercher le redressement de son grief par des moyens légaux, et ne pas se faire justice lui-même.

Un cas de recel devra aussi occuper votre attention. Un des points essentiels de cette offense est le fait que l'accusé savait ou devait savoir que l'objet recélé avait été préalablement volé. Cette connaissance s'infère des différentes circonstances qui accompagnent la réception des objets en question par le réceleur. Une des circonstances ordinaires est qu'il a acheté l'article ou les articles moyennant un prix au-dessous de leur valeur. Il peut ne pas s'être enquis et ne pas avoir actuellement constaté si la personne qui lui a offert les effets les avait volés. Mais si, d'après ce qu'il voit, il a ou doit avoir raison de soupçonner que les objets ont été volés, et qu'il les achète à un prix manifestement au-dessous de leur valeur, la connaissance coupable se trouve suffisamment démontrée, et il devient passible d'une poursuite criminelle.

D'autres cas, tels que vol sur la personne, blessure malicieuse à un animal, et assaut causant une lésion corporelle grave, vous seront aussi soumis. La nature et les particularités de ces offenses sont suffisamment connues et bien comprises. Dans tous les cas, si vous désiriez de plus amples informations, vous pourrez en aucun temps les obtenir en vous adressant aux officiers de la Couronne ou à moi-même.

Quant à la cause d'assaut que je viens de mentionner, il ne sera pas hors de propos de faire une remarque après avoir pris connaissance de la preuve faite à l'enquête préliminaire, le cas ne me paraît guère différer d'un grand nombre de causes entendues et jugées presque tous les jours à la cour de police ; et je ne vois aucune raison qui ait pu empêcher l'affaire d'être entendue et décidée sommairement par les deux magistrats devant qui elle a été portée. Cependant, le cas ayant été transmis à cette cour, la Couronne n'a pas d'autre alternative que de vous le soumettre, et si la preuve vous paraît suffisante, vous pourrez rapporter l'acte d'accusation comme fondée.

Il entre dans vos attributions de visiter la prison, les hôpitaux et autres institutions défrayées en tout ou en partie à même les fonds publics, et de faire rapport du résultat de votre visite.

Avec ces observations, vous pouvez vous retirer dans votre salle et vous entendre avec les officiers de la Couronne pour l'examen des causes qui doivent vous être soumises.

LES GRANDS JURÉS.

MM. John Sutherland, président, Simon Duffin, Wm Allardyce, Alex Gordon, Télesphore Pelletier, R. L. Manning, John P. Matheson, R. T. Riley, John McOuat, John Gunn, Alex Perrault, A. E. Spera, Alf. Bleau C. A Boxer, Chs. H. McWatt, L. A. Nares. Il n'y a que huit causes à entendre au criminel et aucune au civil.

—Par proclamation du gouverneur-général, jeudi, le 10 novembre sera jour d'actions de grâces par toute la Puissance.

BRUXELLES EN MANITOBA

Saint-Alphonse, 20 oct. 1892,
(Pour *Le Manitoba*)

On a parlé, depuis quelques temps de la formation d'une nouvelle paroisse dans la partie nord de Saint-Alphonse. Aujourd'hui, nous sommes heureux de pouvoir l'annoncer, la question est résolue, le projet est réalisé, la paroisse est créée. Elle comprend, si nous sommes bien informés, les cantons 6, 7 et 8 des rangs 10 et 11 à l'ouest du premier méridien dans la province de Manitoba. Désormais quand on parlera de "Bruxelles," il faudra faire la distinction entre "Bruxelles" en Belgique et "Bruxelles" en Manitoba, car tel est le nom de la paroisse dont l'érection réjouit tous les vrais amis du Manitoba. Le Révérend Messire G. Willems, jadis attaché à la paroisse du Finistère (Bruxelles en Belgique) en est le curé.

Nous devons mille actions de grâces à Sa Grandeur Mgr. Taché pour la création de la paroisse de Bruxelles. Monseigneur Taché a toujours témoigné un grand intérêt aux immigrants belges. M. Campeau, curé de Saint-Alphonse entre autres en sait quelque chose, aujourd'hui Sa Grandeur vient de donner une nouvelle preuve de cette sollicitude en érigeant en paroisse cette partie de Saint Alphonse, composée principalement de Belges, en y installant un curé d'origine belge, et en s'imposant nonobstant la dureté des temps, la difficulté des circonstances, de grands sacrifices afin d'assurer l'avenir de cette intéressante colonie.

L'émigration s'impose aujourd'hui en Belgique. Telle est, croyons-nous, l'opinion de tous ceux qui s'occupent de l'avenir national de cette contrée. Le courant dirigé d'abord vers l'Amérique du Sud, se bifurqua en 1889, et l'une des branches de ce courant prit la direction du Canada en général, et du Manitoba en particulier. En effet, en cette année il nous arriva un fort contingent de Belges, et depuis, le fertile pays des prairies en reçut chaque année un certain nombre et nous avons lieu de nous réjouir de cet état de choses. La plupart de ces immigrants nous arrivèrent, il est vrai, avec peu de ressources pécuniaires, mais ils étaient pleins de courage et d'énergie. Avec ces qualités et la fertilité du sol manitobain, nos frères français d'origine, devenus belges par la force des circonstances et enfin Canadiens-français par adoption, ont réussi à se créer ici un chez soi et ils contribueront, nous n'en avons aucun doute, leur large part au succès de la grande cause que nous avons en vue. Mais j'oublie que je dois parler seulement de Saint-Alphonse et de Bruxelles.

A l'arrivée du prêtre destiné aux Belges, la joie fut à son comble. Les Belges que l'on croyait indifférents, sous plus d'un rapport, votèrent immédiatement et sans condition la somme de six cents piastres (3,000 francs) pour la construction d'un presbytère—chapelle—et tous, sans exception, promirent de se soumettre à la décision du vénérable Archevêque de Saint-Boniface pour ce qui a rapport au choix de l'emplacement de la nouvelle église. Cette conduite fut un grand sujet de consolation pour le curé de Saint-Alphonse, et depuis les nouvelles et les événements furent de plus en plus agréables et consolants à tout point de vue. Dès qu'on sut, en Belgique surtout par la voix du *Patriote*, qu'une paroisse composée principalement de Belges était à Manitoba en voie de formation, on voulut y coopérer. Un Monsieur Causard, de Tellin, fit don d'une cloche au poids de près de 200 livres. Les amis de M. l'abbé Willems donnèrent différents objets précieux destinés à la tombola qui aura lieu à la fin de décembre prochain, et le Roi des Belges lui-même, ce Roi si dévoué à ses chers et bien-aimés Belges, daigna écrire une magnifique lettre au Rév. curé Willems. Merci au nom de la patrie et surtout au nom de la religion. Merci au nom des Belges expatriés. Merci à nos amis de Belgique. Continuez amis compatriotes et bienfaiteurs, continuez votre œuvre patriotique et surtout chrétienne. N'oubliez jamais vos compatriotes exilés vivant dans un pays vaste exposés à bien des dangers. Votre secours arrive à temps, il ouvrira les yeux des gens qui nous voient et croyaient devoir nous mépriser ; aux yeux, dis-je, de ceux qui ont perdu la foi et sont assis à l'ombre de la mort. Vos œuvres contribueront à nous maintenir dans le chemin de la vertu et de l'honneur. Puissions-nous dire un jour : cette église de Bruxelles, en Manitoba, c'est l'œuvre de nos compatriotes, de nos frères, de nos pères en Belgique ! Marchons dans leur voie, soyons toujours, nous aussi, fidèles à Dieu, à la religion et n'oublions jamais notre belle patrie.

ARGUS.

IN MEMORIAM

La mort vient encore de faire une victime parmi nous en moissonnant à un âge relativement peu avancé, le Révérend Frère Jean Glenat, décédé le 20 octobre courant à l'archevêché de Saint-Boniface dans la cinquante-neuvième année de son âge, dont trente-cinq ont été passées dans la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée.

Le frère Jean (nom sous lequel il était généralement connu) naquit à Viney, dans le département de l'Isère, France, en 1833, et entra dans la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée à l'âge de 24 ans, en 1857. Admis à prononcer ses vœux temporaires dès l'année suivante, il fit sa profession solennelle en avril 1860, et quelques jours après disait un dernier adieu à sa patrie pour venir se consacrer aux missions de Saint-Boniface. En compagnie du Rév. Père Simonet, il s'embarqua à Londres au mois de juin de la même année, faisant voile vers York Factory, Baie d'Hudson, où ils n'atteignirent qu'après une rude traversée longue de 65 jours.

Arrivé à Saint-Boniface, le frère Jean fut désormais attaché à l'évêché où il passa le reste de ses jours, donnant à tous l'exemple de la plus parfaite obéissance comme de la charité la plus accomplie. Pour apprécier ses vertus, il le faut contempler dans le for de la vie intérieure, car la solitude faisait ses délices, et sa grande âme se plaisait dans la retraite et la prière.

Tout jeune il avait quitté le monde pour le noviciat, à la fleur de l'âge il abandonnait ce qu'il avait de plus cher pour venir sur la plage étrangère travailler au salut des âmes, et aider ses frères dans l'œuvre de la conversion des infidèles. Aussi, il n'est pas étonnant de le retrouver à Saint Boniface plus religieux que jamais, faisant tout en son pouvoir pour conquérir des âmes à Jésus-Christ, et, chose ignorée peut être par plusieurs, par son zèle et sa charité, réussissant à convertir lui-même un bon nombre de sauvages.

Quelque grandes que fussent à cette époque les épreuves de la vie, quelque pénibles que fussent les labeurs et les corvées qui s'imposaient naturellement par l'organisation et les voyages des caravanes, son courage ne défaillit jamais. Au contraire, nous voyons le bon frère dans le calme et la sénérité, travailler de toutes forces, heureux de pouvoir ainsi mettre la main à la vigne du Seigneur et aider ses frères, remerciant Dieu en secret de lui avoir inspiré la pensée de se faire Oblat. Ces sentiments de piété filiale envers sa chère Congregation non-seulement l'animèrent pendant toute sa vie, mais le fortifièrent encore sur son lit de mort. Qu'il était consolant de l'entendre au milieu de ses plus grandes souffrances dire et répéter ce nouvel acte d'amour et de consécration : "Oui, j'aime les Oblats, et c'est Oblat que je veux mourir." Il est mort en effet en véritable Oblat de Marie, résumant ses prières de règle, lorsque la faiblesse fut trop grande, en ces actes sublimes : "Seigneur, je crois, j'aime et j'espère." Ces paroles nous montrent à fonds le cœur du religieux, l'amour qu'il avait pour sa chère Congrégation, et qui n'avait d'égal que celui qu'il portait aux pauvres et aux affligés. Sa charité en effet ne connut point de bornes, et nous pourrions en rapporter des exemples frappants. Quel est celui qui lui a tendu la main et dont il n'a pas allégé les souffrances ; souvent même il prévenait le pauvre par ses secours. Quel est celui qui pendant les 32 années qu'il a passées au milieu de nous, n'a pas un bon souvenir à rapporter de lui. Oui il fut vraiment le père des pauvres, l'ami de tous, et l'affluence nombreuse auprès de sa dépouille mortelle a été la meilleure preuve de l'estime dans laquelle on le tenait.

La tombe s'est refermée sur ce vénéré Frère, mais sa mémoire vivra longtemps dans le cœur de ceux qui l'ont connu. Les Oblats perdent en lui un frère aimant et aimé ; les pauvres un protecteur zélé, et tous un ami sincère.

Puisse Dieu le récompenser de tous ses labeurs et lui accorder la couronne de gloire promise au juste ; c'est bien de lui en effet que l'on peut dire :

"Il a passé en faisant le bien."

Les funérailles du Rév. Frère Jean Glenat ont eu lieu lundi au milieu d'un grand concours de prêtres et d'amis. Déjà, depuis jeudi, nombre de personnes étaient allées prier près de sa dépouille mortelle exposée dans la sacristie de la cathédrale, convertie en chapelle ardente, mais une foule plus grande encore se pressait pour assister aux obsèques du vénéré Frère.

La levée du corps fut faite et le service chanté par le supérieur des Oblats, le Rév. Père Camper, assisté des Révds Père McCarthy et O'Dwyer. Mgr l'archevêque assistait au trône, ayant à ses côtés les Révds Pères Allard, V.G., et Maisonneuve. Sa Grandeur elle-même chanta l'absoute. Au chœur, on remarquait les Révds Pères Hudon, S. J., N. Ritchot, L. Fox, O.M.I., A A. Cherrier, G. Cloutier, J. Messier, T. Lord, S.J., L. Kavannagh, S.J., A. Giroux, J. Lajeunesse, I. Lavigne, E. Gauthier, N. Paré, S.J., J. B. Sincennes, S.J., E. Fournier, F. Fournier. Les communautés religieuses ainsi que nombre de laïques assistaient aux funérailles.

La corps du Rév. Frère repose dans le cimetière de Saint-Boniface, à côté des tombes des Révds Pères Madore et Fourmond, ses frères en religion.

R. I. P.

FEU M. HORACE BELANGER

Samedi, on recevait, à Winnipeg, la triste nouvelle que M. Horace Bélanger, facteur en chef de la Cie de la Baie d'Hudson, venait de se noyer dans le lac Winnipeg avec son commis, M Simpson. La triste nouvelle ne tarda pas à se confirmer, bien que les détails n'en soient pas encore arrivés.

La mort de M. Bélanger a causé une surprise douloureuse parmi les parents et les nombreux amis qu'il possède tant ici qu'à Winnipeg. C'était un des plus anciens officiers de la Cie, un des mieux connus et des plus appréciés. Il laissait la rivière Ouelle en 1853 avec son père, employé dans les pêcheries de baleines, au service de la Cie. Le jeune Horace resta au Sault Sainte-Marie, tandis que le père poursuivait sa route, mais leur adieu devait être éternel. M. Bélanger se noyait quelques mois après, dans la rivière de la Petite Baleine.

Après ce malheur, son fils continua sa carrière au service de la compagnie. Malgré des obstacles sérieux, (il ne parlait pas l'anglais) le jeune Belanger ne tarda pas à faire sa marque et avancer rapidement. Il passa par toutes les phases que les officiers de cette puissante institution doivent subir, et arriva au poste envié de facteur-chef, le poste le plus élevé auquel un officier puisse prétendre. Il occupa plusieurs stations, dans l'est comme dans l'ouest. Il fit dix voyages à la Baie d'Hudson. Il fut durant 16 ans en charge du district de Cumberland, un des plus importants. C'est là surtout que le défunt déploya ses belles et nobles qualités. Il était le roi de ce pays, estimé et aimé de ses subalternes, des colons et des sauvages dont il était l'oracle, à cause de son humanité et de sa libéralité. Il rendit de grands services, en diverses occasions, surtout en 1885, lors de la rébellion. Les sauvages de son district étaient inquiets, prêtant une oreille assez attentive aux conseils des émissaires des rebelles ; la misère les poussaient à tenter les hasards, même ceux de la guerre. M. Bélanger comprit de suite les désastres qui résulteraient d'un soulèvement de ses sauvages, prit sur lui de leur faire une distribution de provisions. Elle s'éleva au montant de $1,600. Le gouvernement reconnut l'opportunité de cette mesure en soldant la note. En 1886, il fut transféré à Norway House. Depuis, les habitants du district de Cumberland, ont à maintes reprises demandé son retour chez eux.

Depuis 1853 il n'est allé que trois fois dans la province de Québec, la dernière en 1891.

M. Bélanger possédait un caractère qui lui attirait les sympathies de tous ceux qu'il rencontrait. Il était le bienvenu chez le riche comme chez le pauvre, dans les demeures des grands comme dans l'humble wigwam. Sa mort sera vivement regrettée, et par la Cie qui perd un de ses plus anciens et dévoués officiers ; par ses amis, et surtout par ses enfants devenus doublement orphelins, Madame Bélanger étant morte à Saint-Boniface en 1887.

Coïncidence étrange : Le père et un frère et deux fils de M. Horace Bélanger se sont noyés.

M. Simpson qui accompagnait M. Bélanger est bien connu à Winnipeg où résident deux de ses frères.

Des nouvelles plus récentes disent que le corps de M. Bélanger a été retrouvé flottant à côté de son embarcation renversée. Il s'était passé un filin autour du poignet. Simpson n'a pas encore été retrouvé.

Nous donnerons plus tard d'autres détails.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons la mort du T. Rév. Père Joseph Fabre, supérieur général des Oblats de Marie Immaculée, décédé ce matin à Paris, France, après une longue et douloureuse maladie.

M. Dupuich, ci-devant professeur de français à Winnipeg, dont la disparition depuis plusieurs semaines alarmait vivement sa famille, vient enfin d'être retrouvé mort sur la route du lac Dauphin. Selon toute probabilité, l'infortuné qui était en route pour aller rejoindre sa famille établie au lac Dauphin, s'est égaré dans les marais et les hautes herbes qui abondent dans ces régions, et il est mort de fatigue et d'inanition. Il laisse une nombreuse famille pour déplorer sa perte.

Choses et Autres

Les fêtes qui ont eu lieu à Chicago le 21, à l'occasion de la dédicace des bâtiments de l'Exposition, ont été grandioses. L'enthousiasme était indescriptible. Il y eut discours par Henry Watterson et Chauncey M Depew. L'auditoire était immense, dans les centaine de mille. Le vice-président Morton a fait la dédicace ; le président Harrison était absent, vû la maladie de sa femme. Dans New-York, Brooklyn, Washington, il y a eu également de grandes réjouissances.

Madame Harrison, la femme du président des Etats-Unis, est morte hier, après une cruelle maladie de plusieurs semaines. Elle est expirée entourée des siens qui sont dans l'affliction la plus profonde. Les plus vives sympathies n'ont cessé de parvenir au président et à Mme McKee, sa fille, durant les derniers jours.

Il règne beaucoup d'excitation à Québec et à Montréal à propos des procès Mercier et Langelier. Ces poursuites ne sont pas encore terminées, on n'en peut encore prévoir l'issue. Les journaux des divers partis apportent des commentaires chacun d'après ses convictions politiques.

La nomination des candidats à Hochelaga, P. Q, a eu lieu samedi. L'hon. M. Chapleau, ministre des douanes y a fait un discours au cours duquel il a déclaré énergiquement que le devoir du gouvernement était de redresser les griefs de la minorité catholique de Manitoba.

M. le docteur Lachapelle a été élu par acclamation, son opposant, M. Versailles, s'étant retiré du consentement de ses amis.

Il est de rumeur que l'hon. J. A. Chapleau, ministre des douanes, résignera bientôt pour devenir lieutenant-gouverneur de la province de Québec. M. Angers entrerait dans le cabinet.

Les élections provinciales du Nouveau-Brunswick ont eu lieu samedi. Le gouvernement revient avec 25 et l'opposition, 14. M. Blair, le premier ministre, a été défait. M. Labillois, acadien, a été réélu. Il n'y avait aucun intérêt important en jeu.

Chronique Locale.

—L'on est à poser une clôture neuve en face de l'archevêché.

—Mardi, le 1er novembre, jour de la Toussaint, est une fête d'obligation.

—Il nous fait peine d'apprendre que Madame Elie Chambarland soit gravement malade.

—La commission des abstèmes ou prohibitionnistes de la Puissance siège en ce moment à Winnipeg.

—Le bazar de l'Ecole Industrielle commencé lundi se continuera jusqu'à demain soir. Tout va bien, l'élection surtout.

—M. Jos. DeLorimier, de la Police Montée, est dans sa famille depuis hier. Il est venu avec d'autres soldats conduire des prisonniers et doit retourner incessamment.

—Les Sœurs de l'Hôpital de Saint-Boniface accusent, avec beaucoup de reconnaissance, réception des articles suivants :—De M. G. L. Foster, de Stony Mountain, $5.00 et une abondante charge de légumes, de MM. C. et W Plaxton, un chèque de $10.00 et de Delle Barrett, deux paniers de raisin.

—Le 23 novembre prochain, aux salles d'encan de M. Jos. Wolf à Winnipeg, aura lieu pour arrérages de taxes une vente de terrains situés dans la municipalité de Springfield.

Une vente semblable pour terrains dans la municipalités de Montcalm aura lieu le 30 novembre aux salles de J. B. Rutter, encanteur, No. 246, avenue du Portage.

—Jeudi dans la nuit, un individu du nom de Beau s'est introduit chez M. N. F. Hagel, avocat à Winnipeg, et le gardien s'éveillant, lui tira deux coups de revolver, l'atteignant chaque fois, à la cuisse et sous l'aisselle. Les blessures sont douloureuses, mais pas dangereuses. Les motifs de Beau, qui est sous arrestation, ne sont pas connus.

—Au 15 novembre prochain le C. P. R. vendra des billets d'excursion pour Québec jusqu'à Sainte-Anne de Beaupré, bons pour un mois, pour $28.00, aller et retour. En vente par M. Octave Brissette de Sainte-Agathe ou par M. A. Calder, agent de billets, rue Main, Winnipeg. C'est le 15 novembre seulement que l'on pourra bénéficier de cet avantage.

—Hier après midi, des enfants qui jouaient dans la cour de M. Joseph Berthiaume, près d'une meule de foin, y ont mis le feu et tout a été consumé, environ six tonnes. On a craint un temps pour les bâtisses environnantes. Nous est avis que nos autorités municipales ne devraient pas permettre que l'on mît le foin en meule au centre même de la ville.

—La contestation dans l'élection de Saint Boniface vient d'être déboutée avec dépens contre le pétitionnaire, les objections préliminaires du défendeur ayant été maintenues par le juge en chef. Une des principales objections était que le dépôt de $750.00 requis par la loi n'avait pas été fait en cours légal. La décision de l'honorable juge fait tomber toutes les contestations moins celle de Brandon.

—Si vous avez besoin d'huîtres fraîches, de fruits, bonbons, boissons de tempérance, tabacs, pipes, cigares, épiceries, œufs frais, beurre frais, thés, cafés, conserves, allez chez T. Pelletier, avenue Taché. En achetant à cet établissement, vous trouverez sans vous déplacer une variété d'articles pour lesquels vous seriez obligé de visiter cinq ou six magasins si vous alliez ailleurs. Bon marché. Bonne qualité. Une visite est sollicitée. On achète le beurre et les patates.

—Il n'y a pas de doute que le Myrtle Navy est le tabac favorit des fumeurs du Canada. Il leur donne plus d'agrément que tous les autres tabacs et ceux qui en ont fait usage assez longtemps pour éprouver ses mérites ne l'abandonnent jamais pour aucune autre marque. La raison de cette préférence est que le Myrtle Navy est fabriqué de la meilleure feuille qui soit cultivée et que dans chaque procédé de sa fabrication, on exerce la plus grande vigilance pour conserver l'arôme naturel de la feuille

Chronique de la Province.

Sainte-Anne des Chênes,

24 octobre —Dans le cours de la semaine dernière, 38.000 livres de fromage fabriqué à notre fromagerie ont été vendues à 9¾ cts la livre. M. Barré se propose de construire une fromagerie en rapport avec les progrès que prend cette industrie dans notre paroisse.

—Au prône de la messe paroissiale, dimanche, un service funèbre a été annoncé pour le repos de l'âme du bon Frère Jean Glénat. C'est un souvenir de reconnaissance et d'amitié donné à ce charitable et humble serviteur du bon Dieu.

—M. Rymer, Mennonite du village de Steinbach, est à construire un moulin à scie près de la montagne de Cyprès. L'été prochain, il doit bâtir dans le même village un grand moulin à farine, à rouleaux. Ces deux moulins seront très utiles aux paroisses de LaBroquerie et de Sainte-Anne.

Lorette,

20 octobre.—A l'occasion du 4e. centenaire de la découverte de l'Amérique, il y a eu sous la direction de notre dévoué curé, M. l'abbé Dufresne, une fête par les enfants de nos diverses écoles. Après la Messe les élèves furent conduits au presbytère où ils étaient appelés à participer à un excellent goûter à leur grand plaisir. Puis il y eut plusieurs divertissements entr'autres celui du tir à la cible qui les amusa beaucoup.

Les recettes de cette petit fête de famille au profit de l'église ont rapporté la jolie somme de $50.00.

—A la dernière séance du conseil il a été décidé de poser un trottoir du presbytère à l'église.

—M. Ernest Gauthier vient d'achever sa maison sur son terrain situé sur la rive sud de la Seine, vis-à vis l'église. Il a maintenant une jolie et confortable résidence, indiquant qu'il est décidé de se fixer définitivement parmi nous.

—M. Edmond Prince a de nouveau ouvert une épicerie. Ses anciennes pratiques s'empressent de lui retourner leur patronage, se souvenant du passé.

—M. Auguste Gauthier vient de finir la nouvelle bâtisse municipale. C'est un joli édifice qui est un ornement pour le village et fait honneur à celui qui l'a érigé.

Lac des Chênes,

24 oct.—MM. Roger et Amable Marion ont essayé ici une industrie nouvelle, celle de la brique. Un fourneau de 75,000 qui a été cuit a donné bonne satisfaction. L'on se propose de continuer plus en grand à la prochaine saison.

—M. Alphonse Béliveau a loué sa belle propriété à M. Philéas Perrault. Il partira sous peu pour Battleford où est déjà rendue toute sa famille. Bon voyage et succès croissant.

—M. A. D. Lépine est revenu d'un voyage à la Montagne d'Orignal où il était allé conduire M. l'abbé Leuret.

—Nous ne pouvons laisser passer inaperçu le mariage de notre estimable compatriote, M. Elzéar D'Aoûst sans lui donner une marque non équivoque de l'estime dans laquelle il est tenu au milieu de nous. A cette occasion donc, un superbe service à thé en argent lui a été offert en même temps qu'une adresse qui portait entr'autres noms les suivants :—Rév. J. A. Bernier et MM. J. J. Arsenault, L. O. Lemieux, Alph. Béliveau, Geo. Marcotte Jos. Marcotte, O. Olivier, W. McMullen, C. Olivier, G. Corbeil, C. David, P. Trottier, A. J. Baker, E. Tonnelier, R. Marion, E. Benoit, M. Leitch, T. Carlier, A. R. Chisolm, A. Marion, A. Marcotte, E. Ducharme, M. Marcotte, S. Brière, A. Lemieux, M. Poirier, M. Trudel, J. Albertin, J. Flanagan, A. Leitch, A. Gouin, H. Olivier, G. Hall, F. Flanagan, J. B. M. Blouin, etc.

—On est à organiser un bazar au profit des écoles catholiques de la paroisse. Il sera tenu dans le cours de janvier prochain.

—Notre marché à blé est meilleur que celui de Hartney, Griswold, et Virden.

—M. Trudel, du *Manitoba*, nous a fait une courte visite. Il a été l'hôte de MM. Amable et Roger Marion.

—MM D'Aoust et McMullen ont un assortiment superbe de marchandises sèches, épiceries, fourrures, chaussures, etc. Aussi instruments aratoires.

—M. Henri Olivier a loué sa terre pour trois ans. Il retourne à Berthier, mais comme il se propose de faire le commerce de chevaux, il fera le voyage à Manitoba une couple de fois par année.

—M. P. Trottier, beau-frère de M. J. E. D'Aoust, est arrivé en septembre pour prendre charge du magasin de MM. D'Aoust & McMullen, à la Grande-Clairière, en remplacement de M. Carlier.

—Voici quelle a été la récolte de quelques-uns de nos cultivateurs : J. Gatin, blé, 3,500 minots ; F. Lebel, blé, 3,300 ; A. et J. Marcotte, blé, 1,600, avoine, 400 ; H. Olivier, blé, 1,000, avoine, 400 ; A. Marcotte, blé, 1,200, avoine, 500 ; M. Masson, blé, 1,100, avoine, 400 ; C. David, blé, 1,500, avoine, 500 ; M. Desmarais, blé, 1,700, avoine, 300 ; J. Turcotte, blé, 1,600, avoine, 500 ; J. Carpentier, blé, 2,000, avoine, 500 ; J. Giroux, blé, 1,200, avoine, 400.

Echos du Nord-Ouest.

Qu'Appelle, Mission,

15 octobre.—Dimanche dernier, 9 octobre, était pour les catholiques de la paroisse et des environs une fête qui ne s'oublira pas de si tôt. L'occasion de cette fête était la bénédiction de cinq cloches, suivie, le lendemain, de la bénédiction d'une église en pierre sur la réserve des Sioux. Mgr Pascal, évêque de Prince-Albert, avait daigné accepter de présider la fête et de faire la cérémonie ; il était accompagné du R. P. Blais. Mgr Taché, empêché par la maladie, avait bien voulu envoyer le R. P. Royer, qui accompagnait le R. P. Camper, vicaire des missions des Oblats du diocèse. Le R. P. supérieur avait invité un grand nombre de parrains et de marraines, représentant toutes les classes de la paroisse : Français, Irlandais, Ecossais, Canadiens, Métis, sauvages Cris, Sauteux et Sioux. Le temps était superbe, aussi l'église était trop petite pour contenir la foule qui accourut à la fête. La messe fut chantée par le R. P. Hugonnard, en présence de l'évêque ; une belle instruction en français, sur la cérémonie de la bénédiction des cloches, fut donnée par le R. P. Royer, une autre en sauteux par le R. P. Camper. Après que l'évêque eût terminé l'imposante cérémonie de la bénédiction des cloches, ce carillon de cinq cloches fut sonné à tour de rôle par une foule où se mêlaient toutes les classes et toutes les nationalités de la paroisse : les sauvages y étaient largement représentés, car quatre de ces cloches étaient destinées aux églises des réserves ; la cinquième, de 650 livres, était pour la mission.

Après la cérémonie, un superbe banquet fut servi à l'évêque, au clergé et à tous les parrains et marraines. Ce banquet avait été préparé par un comité des dames et demoiselles de la paroisse. Les tables étaient chargées de mets exquis, disposés avec le meilleur goût. La salle avait été artistement décorée par M. John McDonnell, avec des tentures et des fleurs naturelles suspendues à la voûte ou sur des tasseaux (brackets).

Monseigneur se rendit au banquet suivi du clergé et de la bande de l'Ecole Industrielle qui joua plusieurs morceaux avant et après la messe. Cette bande, composée de sauvages seulement et organisée depuis le printemps, sous la direction du R. P. Dorais, fut une révélation pour tous les assistants qui pouvaient à peine croire leurs yeux et leurs oreilles en voyant et entendant ces sauvageons lire la musique et jouer en parfait accord 16 instruments.

Pendant que Monseigneur et les parrains et marraines prenaient leur repas au banquet, un dîner était aussi servi à tous les autres assistants, pour qui le R. P. supérieur avait généreusement tué le veau gras.

Le repas terminé, Monseigneur remercia tous ceux qui avaient préparé le banquet ou contribué à la fête qui pourtant n'était pas finie.

Vers quatre heures, les cinq cloches bénies convoquaient de nouveau la foule à l'église pour assister à la bénédiction du Saint-Sacrement donnée par Sa Grandeur Mgr Pascal, et un sermon en anglais par le R. P. Blais, de Prince-Albert.

Vers sept heures, la foule se réunissait de nouveau, mais cette fois à l'Ecole Industrielle, où une représentation allait être donnée par des petites sauvagesses. Mgr voulut bien y assister, ainsi que plus de quatre cents spectateurs. La bande des petits sauvages ouvrit et termina la séance et joua plusieurs fois pendant les intervalles. Ces petites sauvagesses intéressèrent et surprirent l'auditoire pendant plus de deux heures ; tous furent émerveillés du succès obtenu par les dévouées Sœurs de la Charité, avec de pauvres sauvagesses qui naturellement n'ont pas d'aptitude pour le théâtre, surtout dans une langue qui ne leur est pas familière : l'anglais.

Voici le programme de la soirée :

Music by the Band.

We come .... Song
Calisthenics ....
Marton .... Dialogue

The Band.

The Temptation ....
Rosary .... Tableau
Faith, Hope and Charity .... Dialogue

Music by cithar and harmonium.

Junior class ....
Roses underneath the snow .... Song

The Band.

Orphans .... Dialogue
Fairy dance ....

The Sheperdess in two acts.

Children at recreation ....
Good night .... Song
God Save the Queen .... Band

Le lendemain, lundi, Mgr Pascal alla bénir l'église des Sioux, une charmante petite église en pierre avec une voûte toute garnie de superbes peintures sur toile.

Pendant la cérémonie, des chants furent excutés en sioux et un sermon donné en cette langue par le Rév. Père Favreau. Le Rév. Père Camper prêcha en sauteux aux autres sauvages parmi lesquels figurait Païpot qui ne manque jamais de venir quand il a l'espérance de voir Mgr. Taché. Cette église des Sioux est la cinquième bâtie depuis trois ans sur les réserves d'alentour. La bande de l'école industrielle releva la cérémonie et attira beaucoup l'attention et l'admiration des sauvages et même des blancs.

Le dîner servi aux blancs et aux sauvages couronna la fête, et la bande salua d'une joyeuse sérénade Mgr Pascal partant pour retourner à Prince Albert.

MARIAGE

LEMIEUX-MASSON—Au Lac-des Chênes, le 11 courant, M. Napoléon Lemieux à Melle Noëmia Masson, fille de M. Magloire Masson.

AGRICULTURE

IL FAUT NOURRIR LES ARBRES FRUITIERS

C'est le temps de répandre le fumier d'étable dans le verger. Les pommiers auront leur nourriture toute prête au printemps prochain et donneront une plus ample moisson. Rien n'est meilleur que de mélanger de la cendre de bois avec le fumier d'étable ; car dans tous les fruits, et surtout dans la pomme, il entre une quantité notable de potasse. Les bons effets du fumier d'étable et de la cendre de bois se font surtout sentir dans les jeunes vergers. Il arrive souvent que l'insuccès du cultivateur qui n'a pas réussi à se faire un verger dépend de ce qu'il n'a pas engraissé convenablement le terrain où il a planté ses arbres fruitiers ; car tout comme le blé et les autres grains, le pommier puise sa nourriture dans le sol ; si on le plante dans un terrain où il ne trouve pas une nourriture propice et suffisante, il languit et meurt.

CONSERVATION DU CUIR ET DES ATTELAGES

A propos de la conservation des attelages et de tous les objets en cuir de la ferme je trouve dans le *Country Gentleman* les conseils suivants :

" Une erreur qui est généralement répandue parmi les cultivateurs est celle-ci : plus vous saturez le cuir d'huile, mieux il se conserve. C'est pourtant le contraire qui a lieu, car le cuir imbibé d'huile n'est plus à son état naturel, il pourrit dans un laps de temps assez rapproché. Dans le graissage des attelages, il faut observer deux points importants ; le premier, c'est qu'il faut parfaitement laver au savon le cuir que l'on veut graisser et ensuite, le graisser de manière à ce que l'huile que l'on emploie ne pénètre point complètement dans le cuir, mais qu'elle reste à la surface de ce dernier pour empêcher l'eau et la sueur d'y pénétrer.

La meilleure matière que l'on connaisse pour atteindre ce but, c'est le suif ; son application sur le cuir bouche tous les pores de ce dernier empêche l'eau d'y pénétrer et partant le conserve. Une autre matière excellente pour la conservation du cuir, c'est l'huile de castor pure ; cette huile entretient le cuir dans toute la souplesse désirable sans trop le pénétrer ; une autre bonne préparation c'est l'huile de pied de bœuf et l'huile de castor mélangée par moitié. La grande objection qu'il y a à l'huile de pied de bœuf pure, à l'huile d'olive, au saindoux, etc., c'est que toutes ces matières sont trop pénétrantes ; elles imbibent trop le cuir et en détruisent l'état naturel."

Ces conseils ont bien leur importance, car le montant d'argent que le cultivateur dépense annuellement en chaussures et en attelages est assez considérable pour qu'ils prennent le moyen de faire durer ces articles le plus longtemps possible.

LA RÉCOLTE DES POMMES DE TERRE

D'après les nouvelles qui nous viennent de partout, la récolte des pommes de terre est petite. Cette récolte a presque complètement manqué aux Etats-Unis ; en Europe elle est peu considérable ; dans la province de Québec elle est au-dessous de la moyenne. Suivant toutes les apparences, les pommes de terre seront chères cette année ; les cultivateurs qui en ont à vendre feraient bien de ne pas se presser à s'en défaire.

UN CALCUL INTÉRESSANT

Les cultivateurs ne doivent point oublier qu'ils ont plus de profit à vendre un jeune porc de 150 à 200 lbs pesant qu'à vendre un vieux porc pesant de 400 à 500 lbs. Tous les éleveurs de porcs sont d'accord sur ce point. C'est bien à tort que beaucoup de cultivateurs persistent à n'engraisser que leurs vieux porcs. Il est prouvé que la nourriture nécessaire à l'engraissement d'un porc âgé d'un an et plus suffit pour engraisser cinq ou six jeunes porcs. Dans ce cas, il y a un calcul facile à faire : un vieux porc qui pèserait cinq cents livres, se vendant $8.00 le cent donnerait $40.00, six jeunes porcs qui ne pèseraient que 150 lbs en moyenne donneraient 900 lbs de viande laquelle à $8.00 le cent donnerait $72.00 sans compter que les jeunes porcs n'ont pas donné le trouble d'un hivernement.

On me dira peut-être " mais le lard du jeune porc n'est pas aussi profitable et ne se vend pas aussi cher que l'autre." La chose est discutable, car beaucoup de personnes préfèrent du lard demi-gras à un lard très gras, tous les jours le nombre de ces personnes augmente. Dans tous les cas, admettons que le lard du jeune porc ne soit pas aussi vendable, il y a encore une marge considérable aux profits en faveur des jeunes porcs. Car ces derniers n'ont presque rien coûté pour acquérir un poids de 150 à 200 lbs, tandis qu'il n'en est pas de même dans l'engraissement des vieux porcs.

LES FLEURS À L'EXPOSITION DE CHICAGO

Les amateurs de fleurs ne manqueront pas de s'amuser à l'exposition universelle de Chicago, si l'on en juge par les efforts que l'on fait pour assurer le succès d'une exposition florale monstre ; déja 500,000 plants de fleurs de toutes espèces sont plantés sur le terrain ; on réserve un espace de 15 acres en superfiicie pour y planter et faire croître les fleurs les plus rares du monde entier.

PETITS CONSEILS

Penser continuellement à ses malheurs, c'est les doubler.

—Il est toujours difficile de faire changer au cultivateur routinier sa manière de cultiver qui le ruine.

—Le seul argent qui a cours sur une ferme, qui est la banque du cultivateur, c'est le fumier. Cet argent ménagé et bien employé, rapporte toujours de forts intérêts.

NOTRE REPORTER No 13

Aujourd'hui **Autrefois**

Rude métier que celui de *Reporter !* Rude besogne, celle d'avoir une fois par 24 heures à satisfaire la curiosité des 240,000 abonnés du *Manitoba !* Ouf ! quel esclavage ! Ils sont là, bouche béante, comme des nigauds, si vous n'avez pas un scandale, un meurtre, un terrible accident à leur donner en pâture, ils vous font les gros yeux. Il y a bien les étrangers à *interviewer !* mais, on n'a pas un personnage sous la main tous les jours, puis, ils ne veulent pas toujours parler, et quand ils le font, le plus souvent, c'est pour dire juste le contraire de ce qu'ils pensent. On a beau être rusé, on ne tire pas des rayons d'un concombre. Métier de chien ! Il faut être là toujours à chercher ! chercher ! le meilleur chien ne lève pas le gibier quand il y en a pas !......

Une idée !. ....J'ai mon affaire ! Au diable le personnage ! Je vais m'adresser à grand papa. Il en connait bien long sur le bon vieux temps, le père Jean Chaussegros, et ce sera plus intéressant que les mensonges de ces beaux messieurs.

Contez-moi ça papa Chaussegros ?

—Ecoute mon fiston, me disait l'octogénaire, les choses ont bien changé depuis mon jeune temps. Quand j'épousai la *défunte*, y aura de ça 57 ans à la Saint Michel *qui vient*, y avait pas de chemins de fer, pas de bateaux à vapeur, pas de télégraphes, pas de ben d'autres choses. Si on voulait aller, taut seulement dans les paroisses de la Grand Rivière, pour voir nos parents, dans le temps des fêtes, c'était une grosse histoire ; on en parlait des mois d'avance. On attelait la *grise* sur la *calèche* ou sur le *berlo*, selon la saison ; c'était ben des *ayeux* au départ et ben des réjouissances à l'arrivée. Aujourd'hui c'est pu ça, nos jeunes gens vont de Québec à Manitoba, de Manitoba à Québec, comme s'il s'agissait tout bonnement d'aller à la paroisse voisine. Tout est ben changé !

La diligence, les bateaux à voile ont été remplacés par les chemins de fer à la vapeur et à l'électricité ; par les télégraphes, les téléphones, les...... et que sais je ! Les lampions, la chandelle au suif avec ses mouchettes ont été remplacés par l'huile à charbon, le gaz, l'électricité ; le briquet et le tondre par les allumettes chimiques ; la faucille et le javellier par la lieuse. La *babiche* et le *briquet* jouaient alors un grand rôle chez les habitants ! Tout ça, c'est ben beau, ça sauve ben de la misère, mais je peux pas oublier les choses du temps passé : le *métier à tisser*, le *rouet*, le *dévidoir*, la *babiche*, les *mouchettes*, le *briquet*, la *huche*, le *battoir*, le *brayeur*, les *trèmes* et les *quenouilles*......

—Vous oubliez, mon pauvre vieux, un changement plus important que tout cela !

—Quoi donc ? dit Jean Chaussegros.

—Le pauvre *sabotier* a été remplacé par le cordonnier, l'humble cordonnier par la manufacture et par ces splendides étalages de chaussures qui font l'ornement de nos villes.

M. Richard Bourbeau, dont le magasin somptueux est situé sur la rue Main, à Winnipeg, près de la Banque de Montréal, tient la palme dans la ligne des chaussures. Bon marché et grande variété. Tout ce qu'il y a de plus *fin de siècle* en fait de chaussures, de gants, de mitaines, de guêtres, de mocassins, etc., et servis par des commis français qui n'ont pas perdu cette bonne vieille politesse française qui distinguait nos pères.

Tout le monde le dit, ça doit être vrai nous irons voir.

RAOUL TABOSSE.